Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 16 (1887)

Heft: 12

Artikel: Un nouveau traité de pédagogie [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040038

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LLETIN PÉDAGOGIQUE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur & Fribourg .

SOMMAIRE. — Un nouveau traité de pédagogie. — L'enseignement professionnel à Fribourg. - Réstexions sur les derniers examens pour le renouvellement du brevet. - Partie pratique. - Correspondances. — Chronique. — Nouveaux envois. — Archives.

Un nouveau traité de pédagogie

CHAPITRE DEUXIÈME

Les agents de l'éducation (suite).

§ 2. L'Eglise.

« Allez et enseignez toutes les nations. » Depuis dix-huit siècles, l'Eglise consacre ses meilleures forces à remplir fidèlement cette sublime mission qu'elle a reçue de son Fondateur. Non contente de prêcher aux hommes les vérités éternelles, elle n'a jamais cessé de les initier en même temps aux sciences humaines. C'est elle qui nous a conservé, par les patients travaux de ses moines, les trésors de la science antique. C'est elle qui a fondé et doté les premières universités. C'est à l'ombre des cathédrales, des abbayes et des presbytères que les premières écoles ont été ouvertes aux enfants du peuple. L'Eglise n'a jamais compris une paroisse sans école. On n'a dès lors commis aucune exagération en l'appelant la mère de l'école.

La science de ses ministres n'est pas la seule ressource dont l'Eglise dispose pour exercer sur l'enfance une action profonde et durable. Ce que l'on vante tant aujourd'hui sous le nom d'enseignement intuitif, il y aura tantôt deux mille ans qu'elle le connaît et le met en pratique. N'est-ce pas, en effet, en fixant l'attention de l'élève par les signes extérieurs de son admirable symbolisme, qu'elle le prépare à pénétrer peu à peu dans le domaine des vérités abstraites? Par ses dogmes, elle satisfait le besoin de foi

si naturel aux enfants. En les associant à ses offices et à ses cérémonies, elle satisfait leur besoin d'activité. Par les vies de ses saints, elle satisfait leur passion pour tout ce qui est merveilleux, en même temps qu'elle dirige leur besoin d'imiter, en leur proposant des modèles qui ont pratiqué la vertu jusqu'à l'héroïsme.

Après avoir, durant de longs siècles, laissé à l'Eglise seule la direction de l'éducation, l'Etat veut aujourd'hui y avoir aussi sa part d'influence. C'est compréhensible, puisque l'école doit former des citoyens pour l'Etat en même temps que de vrais chrétiens pour l'Eglise. Mais, dans l'intérêt même de l'éducation et de l'Etat, il importe souverainement que l'action éducatrice de l'Eglise ne soit pas entravée et que, dans la question scolaire, l'Autorité spirituelle et l'Autorité temporelle se prêtent mutuellement un loyal concours.

§ 3. L'école.

Des études spéciales préparent le maître aux devoirs et aux exigences de sa tâche. Il a sur l'enfant le prestige de l'âge et de sa situation sociale, comme aussi au besoin, vis-à-vis des parents, l'appui de l'autorité civile. D'autre part, l'enfant passe à l'école les années durant lesquelles il est le plus susceptible de subir une influence étrangère. D'où il résulte qu'il est impossible que l'école n'exerce pas sur l'enfance une action profonde et, sous certains rapports, irrésistible.

Tant s'en faut cependant que cette action soit sans bornes. Elle est, au contraire, limitée par l'esprit du temps et de la contrée, par le concours, l'indifférence ou la mauvaise volonté des familles et, avant tout, par les dispositions physiques,

intellectuelles et morales de l'enfant lui-même.

Si donc il est du devoir de chacun de s'intéresser sincèrement à l'école et même de savoir s'imposer les sacrifices nécessaires pour en assurer la bonne marche, il serait, d'autre part, inutile de tout attendre d'elle et injuste de la rendre responsable de toutes les lacunes qu'on peut avoir à déplorer. Elle est un auxiliaire puissant, mais non tout-puissant.

§ 4. La vie extérieure, l'expérience et la grâce.

En même temps que le grand air et le spectacle de la nature développent les forces physiques de l'enfant, ils exercent une influence évidente sur le développement de ses facultés intellectuelles L'aspect de la nature engendre de nouvelles idées et fait trouver des mots pour les exprimer. Outre qu'il nourrit l'imagination, il exerce et aiguise le jugement en habituant l'enfant à distinguer entre la cause et l'effet, entre l'origine et le développement des êtres, entre les choses utiles et les choses nuisibles.

L'eau du torrent arrondit et polit peu à peu le caillou placé sur son passage. De même les événements quotidiens, qu'ils se passent au sein de la société ou au foyer de la famille, exercent sur chaque homme et, à plus forte raison, sur l'enfance une action à laquelle nul ne résiste. Tous, nous sommes, bien qu'à des degrés différents, les enfants de notre époque, et la vie de tous les grands hommes nous prouve qu'ils ont été formés moins par les enseignements de l'école que par les leçons de l'expérience.

Enfin, si l'homme peut planter et arroser, c'est à Dieu seul qu'il appartient de donner la croissance. Vraie dans l'ordre physique cette sentence de l'Apôtre est plus vraie encore dans l'ordre intellectuel et moral. Pour que l'éducation porte des fruits heureux, il faut, d'une part, que la grâce divine guide et soutienne l'éducateur et, d'autre part, qu'elle agisse dans l'âme de l'enfant. D'où le devoir qui incombe aux parents, aux enfants et aux éducateurs, de prier, de prier ensemble et de prier les uns pour les autres.

CHAPITRE TROISIÈME

Moyens d'éducation

Interrogeons la nature et étudions l'exemple que nous a donné Dieu lui-même, l'éducateur du peuple hébreu. Il nous sera aisé de constater que l'éducation se fait: 1° par l'enseignement, qui expose les règles soit de la vie, en général, soit des arts et des sciences en particulier; 2° par l'exercice, d'où naît l'habitude d'observer les règles; 3° par l'exemple, dont l'influence est infiniment plus grande que celle de l'enseignement; 4° par la surveillance, qui prévient les écarts ou les empêche de passer inaperçus; 5° par des punilions ou des récompenses, ce qui constitue la sanction, nécessaire et seule efficace de la règle.

§ 1. L'enseignement.

L'enfant reste plusieurs années incapable de saisir un enseignement théorique proprement dit. C'est donc par l'exercice et par l'exemple qu'on doit agir sur lui pendant ce temps. Mais, à mesure qu'il avance vers l'âge de discrétion, il faut familiariser son intelligence avec les idées de précepte et de défense, cultiver en lui le sens moral et le rendre sensible aussi bien à l'approbation qu'au blâme de ses parents et de ses autres supérieurs. Il importe surtout que l'enfant entende de bonne heure et souvent sa mère lui parler de Dieu, de la vie future, des récompenses promises à la vertu et des peines réservées au vice.

Tout ce qui concerne l'enseignement littéraire et scientifique

fera plus loin l'objet de considérations spéciales.

§ 2. L'exercice.

Les habitudes du jeune âge sont difficiles à déraciner et nous accompagnent, plus ou moins, jusqu'à la tombe. D'où il résulte qu'on ne saurait veiller avec trop de soin sur les habitudes que les enfants sont en voie de contracter soit par l'exercice, soit par la répétition fréquente des mêmes actes.

D'une part, il faut qu'un exercice assidu habitue les enfants, dès leurs années les plus tendres, à la pensée de Dieu, à la prière, à l'obéissance, à la sincérité, à la décence, à l'ordre, à la propreté, à la condescendance et à l'amour du travail.

D'autre part, il est non moins nécessaire qu'un exercice également assidu combatte, sans trève ni repos, leur tendance naturelle à la vanité, à l'entêtement, à la colère, à l'esprit de vengeance, à

la jalousie, à l'égoïsme et à la paresse.

Hélas! que de familles méconnaissent totalement l'importance de ce double précepte! Que de mères exercent elles-mêmes leurs fillettes à la jalousie, à l'égoïsme et à une sotte vanité soit dans le vêtement soit dans les pensées et les paroles! Que de pères, au lieu de réprimer énergiquement les fautes de leurs fils, admirent plutôt avec complaisance leurs jeunes travers, d'où naîtront peu à peu des vices indéracinables! Dans combien de maisons — pour parler avec saint Jean Chrysostome — le dressage des chevaux se fait avec plus d'intelligence et de soin que l'éducation des enfants et des adolescents!

§ 3. L'exemple.

L'expérience nous montre l'enfant infiniment plus enclin à imiter ce qu'il voit faire qu'à pratiquer ce qu'on lui enseigne. Presque toujours, il saura répéter avec une parfaite exactitude une parole inconvenante entendue une seule fois, tandis qu'il aura de la peine à se rappeler une prière ou une leçon entendues cent fois. D'où cette double conséquence:

a) Que les parents et autres éducateurs doivent rigoureusement s'interdire à eux-mêmes et interdire autour d'eux tout ce qu'ils

croient devoir défendre à leurs enfants ou à leurs élèves ;

b) Qu'ils doivent nécessairement pratiquer eux-mêmes tout ce qu'ils veulent faire observer par ceux dont ils dirigent l'éducation.

Et pourtant — pour ne point parler d'autres mauvais exemples — est-il si rare que des enfants apprennent sur les genoux de leurs pères à plaisanter au sujet des choses les plus vénérables et à tourner en dérision tantôt les supérieurs ecclésiastiques, tantôt les représentants de l'autorité civile? Est-il si rare de voir des mères initier elles-mêmes leurs filles en bas âge à l'art de dissimuler et de mentir avec adresse? Que de parents se font, par leurs discours et leurs exemples, les premiers séducteurs de leurs propres enfants, alors que leur devoir le plus sacré serait de respecter l'innocence de ces jeunes âmes et de leur assurer une éducation vraiment chrétienne! Maxima debet puero reverentia: « Les payens eux-mêmes l'avaient compris. »

§ 4. La surveillance.

Pendant un temps assez prolongé, l'enfant reste plus ou moins incapable de distinguer par lui-même ce qui convient de ce qui ne convient pas, ce qui est licite de ce qui est défendu. Sa nature le porte au mal plutôt qu'au bien. De plus, il n'est malheureusement pas rare qu'il reçoive de mauvaises directions ou subisse l'influence d'exemples regrettables. De ces trois raisons naît pour les parents et autres éducateurs l'obligation rigoureuse de surveiller l'enfance, soit pour l'empêcher de contracter des habitudes mauvaises, soit, au besoin, pour l'obliger à renoncer aux mau-

Plus les enfants sont jeunes, plus aussi la surveillance doit être stricte et continuelle, tout en restant, cependant, assez dissimulée pour ne pas devenir odieuse. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils prendront l'habitude d'agir toujours comme étant sous le regard de leurs parents ou autres supérieurs. Supposons, en particulier, que tous les pères et mères surveillent avec la vigilance voulue les compagnies fréquentées par leurs enfants; que de chutes, que de larmes, que de désespoirs seraient prévenus! « O honte! disait déjà saint Jean Chrysostome aux ménages de son temps; que je vienne chez vous à telle heure ou à telle autre, si je vous demande où se trouvent vos chevaux ou vos ânes, vous savez me répondre avec certitude. Si, par contre, je vous demande où se trouvent et ce que font votre fils ou votre fille, vous ne rougissez pas de me répondre cyniquement que vous n'en savez rien. Vos chevaux et vos ânes occupent-ils donc dans votre cœur une plus large place que vos enfants? »

A mesure que les enfants avancent en âge, il convient et il est habile de leur laisser une liberté plus étendue. Toutefois même alors ils doivent être astreints à ne rien se permettre d'extraordinaire sans une permission spéciale, comme aussi à rendre compte de leurs relations, de l'emploi de leur temps et de l'usage

qu'ils ont fait des permissions obtenues.

vaises habitudes déjà contractées.

Les enfants devant, par la force des choses, être soustraits, un jour ou l'autre, au regard de leurs parents et de leurs maîtres, il importe d'autant plus, dans l'intérêt de leur avenir, de leur inculquer souvent que l'œil de Dieu et la présence de leur Ange gardien les suivent partout. Que cette pensée leur devienne familière et ils ne se croiront jamais sans surveillance.

§ 5. Punitions et récompenses.

Les mauvaises inclinations ont coutume de se réveiller déjà dès l'âge le plus tendre et d'être souvent mieux écoutées que la voix paternelle ou maternelle. C'est alors le cas de dire: « Qui ne veut pas comprendre doit sentir. » Le Saint-Esprit lui-même désapprouve et blâme formellement le père qui n'ose jamais recourir à la verge. Que de parents, en effet, pour obéir à une sensibilité déraisonnable et incompatible avec une affection vraie, se préparent à eux-mêmes une vieillesse attristée et à leurs enfants un avenir malheureux!

Mais, s'il faut punir le vice, il est non moins important de savoir aussi récompenser, selon les moyens dont dispose chaque famille, et encourager la bonne volonté et les succès obtenus. Puisse-t-on ne jamais oublier que l'enfant résistera avec peine au découragement si, pour prix de sa bonne conduite et de ses généreux efforts, il ne jouit d'aucune autre satisfaction que celle de n'avoir aucun châtiment à subir!

CHAPITRE QUATRIÈME

Objet de l'éducation.

§ 1. Dignité de l'enfant.

L'enfant, que l'éducation a la tâche de former, est le chefd'œuvre de la main divine. C'est à l'image et à la ressemblance de Dieu lui-même qu'il a été créé. Son âme est immortelle; Jésus-Christ l'a rachetée au prix de son sang; l'Esprit-Saint en a pris possession sur les fonts baptismaux. Après avoir régné sur les créatures terrestres, elle est appelée à jouir éternellement de Dieu dans le ciel. Qui pourra jamais comprendre tout le prix de l'âme d'un enfant?

D'un autre côté, combien grande est aussi la dignité du corps humain! La raison nous ne le montre comme le siège et le compagnon de l'âme. Et la théologie ajoute que ce même corps forme également le temple du Saint-Esprit et qu'il est, lui aussi, destiné à être éternellement glorifié.

De ces principes, il résulte, d'une part, que tout enfant est digne du respect le plus profond et des soins les plus dévoués; d'autre part, qu'après la mission du prêtre, on n'en peut imaginer de plus noble que celle de l'éducateur. Cette mission, Jésus-Christ lui-même a revendiqué la joie de la remplir avant nous, puisque c'est de ses lèvres divines que sont tombées ces douces paroles : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

§ 2. Nécessité et moyens de connaître l'enfant.

De même que l'artiste ne peut exécuter une statue irréprochable s'il ne connaît exactement la nature de la matière qu'il doit transformer, de même l'éducateur ne peut réussir dans sa tâche qu'à la condition de bien connaître la nature de l'enfant en général et, en particulier, la nature de chacun des enfants confiés à ses soins.

Il arrivera peu à peu à cette connaissance:

a) En étudiant la nature humaine en général avec ses facultés, ses aptitudes, ses bonnes inclinations et ses mauvais penchants;

b) En se rappelant sa propre enfance, les pensées qui occupaient alors son esprit, les explications qu'il comprenait et celles qui lui échappaient, ce qui le portait au bien et ce qui le poussait vers le mal, les directions: conseils, avertissements, réprimandes, punitions, récompenses, qui agissaient efficacement sur sa volonté et celles qui ne faisaient que l'aigrir ou le laissaient indifférent;

c) En profitant de l'expérience d'autrui, c'est-à-dire des renseignements qu'il pourra trouver soit auprès de ses collègues, soit dens de bons traités d'éducation.

dans de bons traités d'éducation;

d) En observant avec intelligence et attention les entants dont il est chargé, et cela non seulement pendant les leçons, mais plus encore quand, se croyant sans surveillance, ils se laissent aller en toute sincérité aux entraînements de leur nature.

DEUXIÈME PARTIE

De l'éducation physique.

CHAPITRE PREMIER

Importance de l'éducation physique.

L'antiquité l'avait admirablement compris. Pour que l'homme puisse fournir toute la somme requise de travail intellectuel et matériel, et même pour qu'il puisse déployer toute l'énergie voulue dans l'observation des préceptes de la loi morale, il est de la plus haute importance qu'une âme saine trouve en lui un corps également sain. De là le vieil adage: Mens sana in corpore sano.

Les intérêts de l'âme et les intérêts du corps sont solidaires. La bonne constitution du corps rend les opérations de l'esprit faciles et sûres. Les facultés intellectuelles et morales ne s'épanouissent à leur aise que dans un corps vigoureux; et, en outre, une fois formées, elles ne s'exercent et ne travaillent librement et aisément que si elles disposent de membres solides et agiles. Il n'y a rien de plus tyrannique qu'un organisme affaibli. Rien ne paralyse plus le libre mouvement de la raison, l'essor de l'imagination, l'exercice de la réflexion et même les élans de la piété chrétienne, rien ne tarit plus vite toules les sources de la pensée ni ne brise plus promptement le courage et l'énergie, qu'un corps malade, dont les fonctions languissent et pour qui tout effort est une souffrance.

Voilà pourquoi les Grecs, ce peuple si civilisé, demandaient à l'éducation de rendre l'homme non seulement bon, mais aussi beau. Voilà pourquoi, dans les familles comme à l'école, l'éducation physique doit marcher de front avec l'éducation intellectuelle et morale. De même qu'il ne suffit pas de donner à l'enfance des vêtements et du pain, de même il ne suffit pas de lui enseigner les règles de la lecture, de l'écriture et du calcul. Aussi dironsnous aux parents aussi bien qu'aux instituteurs ces remarquables paroles d'un écrivain moderne: « N'ayez donc aucun scrupule, et, si vous voulez faire une âme qui se répande largement, un homme de généreuse et intrépide volonté, un ouvrier

des grandes tâches et des durs labeurs, faites simultanément un organisme vigoureux, de solide résistance, aux muscles d'acier. > (M. Marion, Cours sur la science de l'éducation.)

CHAPITRE DEUXIÈME

Principes d'éducation physique.

Quiconque veut conserver le corps humain en bonne santé, le fortifier et en faire un instrument docile et actif au service de l'âme, doit vouer une attention particulièrement sérieuse aux divers points que voici : l'air, la nourriture, le vêtement, l'exercice des principaux sens, l'action et le repos, l'empire sur les passions et les secours de l'art médical.

§ 1. L'air.

De tous les éléments qui nous entourent, l'air est le plus indispensable, non seulement pour le maintien de notre santé, mais même pour la conservation de notre vie. Tandis que nous pouvons passer des journées entières sans nourriture, il nous est impossible de vivre une seule heure, si l'air nous fait totalement défaut. Aussi, dire d'un homme qu'il a cessé de respirer, c'est dire qu'il a cessé de vivre.

Pour être tout à la fois un élément de vie et une source de santé, l'air que nous respirons doit être en même temps pur et frais. Vicié, il entrave le développement du corps et dépose dans l'organisme humain de nombreux germes de maladie et de dépérissement final. De là la supériorité physique des enfants de la campagne sur les enfants des villes; de là, chez les ouvriers des champs, ces visages rayonnants de santé qu'on rencontre si difficilement dans les grandes usines et les centres populeux.

L'air le plus pur est celui des champs, des prairies, des bois et, en général, des places plantées d'arbres. Les plantes, en effet, les fleurs et les arbres absorbent, en grande quantité, les miasmes malfaisants répandus dans l'atmosphère et font régner dans leur voisinage un salubre mélange d'oxigène et de vapeur d'eau. Aussi avons-nous vu, de nos jours, les laborieux et intelligents moines de la Trappe recourir, avec un succès inespéré, à de vastes plantations d'arbres, pour assainir le climat jadis meurtrier d'une partie de la campagne romaine.

C'est donc au milieu des prés et des bois que l'homme soucieux de sa santé ira, à ses heures libres, respirer librement le grand air. C'est là, de préférence à tout autre lieu, qu'on enverra les enfants prendre leurs ébats. Et surtout c'est cet air pur et frais qu'on s'appliquera à faire régner, autant que possible, à l'intérieur des appartements domestiques et des salles scolaires.

L'air se corrompt par son jeu dans le corps humain, par son contact avec l'humidité, par la poussière qui se mêle à lui, par un chauffage immodéré, par le voisinage d'objets malpropres et, surtout, de matières organiques en décomposition.

D'où il résulte que plus les personnes vivant dans une même pièce sont nombreuses, plus aussi cette pièce demande à être souvent aérée; que l'humidité du sol et l'humidité des murailles ou des parois doivent être évitées et combattues par tous les moyens possibles; que le fréquent balayage des chambres et l'éloignement de tous les objets malpropres, y compris les restes des repas, ne sont pas seulement des questions de bienséance. mais de graves questions d'hygiène; que le chauffage doit être tout à la fois régulier et modéré, en tenant compte des dimensions des salles, du nombre des personnes qui y séjournent et du genre d'occupation auquel elles se livrent. En général, d'après l'avis unanime des physiologistes, la température ne doit pas être portée au-delà de 15º Réaumur dans les chambres d'habitation ni au-delà de 7º R. dans les chambres à coucher. Il importe, en outre, de ne pas passer trop subitement et sans précaution d'une atmosphère très chaude à une atmosphère très froide, et réciproquement. Aux poêles en fonte on doit préférer, surtout lorsque les dimensions de la salle sont restreintes, les fourneaux en faïence, en briques, en pierre de taille ou même en simple molasse. Au moins devra-t-on, si l'on a pas la faculté de choisir, placer sur chaque poêle en fonte un vase rempli d'eau. L'évaporation de cette eau empêchera l'atmosphère de trop se dessécher et entretiendra dans la chambre la fraîcheur rigoureusement indispensable pour la santé. Notons encore que les courants d'air, surtout dans la saison froide, sont souvent le point de départ, non seulement de douleurs momentanées, mais même de maladies graves. C'est dire que l'état des portes et des fenêtres mérite aussi une sérieuse attention.

Outre les prescriptions générales que nous venons de rappeler, l'instituteur soigneux se fera un devoir d'observer aussi les directions que nous donnons ci-après et qui concernent plus spécialement l'entretien des salles de classe:

- a) Il profitera régulièrement des moments de repos autorisés dans l'intervalle des leçons, pour aérer la salle et y remplacer par un air pur l'air qui vient d'être vicié par la respiration des élèves;
- b) Si la salle est basse et le nombre des élèves considérable, il exigera l'installation de ventilateurs, afin que l'air soit continuel-lement renouvelé;
- c) Si les murs sont humides, il exigera qu'on y adapte des boiseries et, en attendant, il aura soin de placer les bancs de telle manière qu'aucun enfant ne soit exposé à s'appuyer contre les murs;
- d) Il ne placera aucun enfant dans le voisinage immédiat du fourneau, surtout si celui-ci est en fer ou en fonte; à plus forte raison, veillera-t-il, quand le manque d'espace l'empêchera de suivre cette prescription, à ce que ces places malsaines ne soient pas occupées continuellement par les mêmes élèves;

e) Il n'oubliera pas que quelques plantes bien entretenues contribuent à purifier l'air, donnent à la salle de classe un aspect plus joyeux et plus attrayant et concourent à développer dans l'âme des enfants le goût du beau et l'amour de la belle nature.

f) Recrépir ou blanchir périodiquement les murs, laver ou peindre les parois et les tables, récurer le plancher des salles, enlever souvent la poussière avec un linge mouillé et non pas la soulever seulement, c'est le moyen de faire disparaître les organismes qui peuplent l'air et qui portent le germe des maladies infectieuses.

(A suivre.)



L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL A FRIBOURG

La Direction de l'école secondaire professionnelle de Fribourg a bien voulu nous envoyer ses divers comptes-rendus de l'école secondaire, des cours professionnels et du cours de travaux manuels.

Il faut remonter jusqu'à 1823, si ce n'est plus loin encore, pour arriver à l'origine de l'enseignement plus ou moins professionnel, et à l'enseignement secondaire à Fribourg. M. Gremaud divise ces soixante années en 5 périodes:

1. De 1823-1830 (Ecole secondaire de la ville de Fribourg).

2. De 1835-1848 moyenne).
3. De 1848-1857 cantonale).

4. De 1857-1884 (Création d'une section industrielle au collège Saint-Michel).

5. Dès 1884, introduction de l'enseignement professionnel.

1. Période de l'école secondaire 1823-1830. A la chute de l'école du P. Girard, l'autorité communale, secondée par quelques personnes dévouées, fonda, dans sa séance du 24 novembre 1823, la première école secondaire de la ville de Fribourg.

Quelques extraits du protocole du Conseil communal donneront ici une idée du programme de l'enseignement dans cette école.

Français « Composition de lettres familières et d'affaires et pour la variété quelques essais de narration, description et dialogue. Il conviendra de faire lire les élèves de temps à autre.

« Les leçons de dessin comprendront : la ligne et figure mathématiques, les éléments de la perspective et de l'architecture, les objets des arts mécaniques, l'histoire naturelle avec un peu de figures, comme autrefois.

« Les leçons de calcul reprenant la règle de trois et son application iront aux fractions, au calcul commercial et des arts,

puis aux éléments de la géométrie et de la mécanique.

« La géographie commencera par Fribourg et s'élèvera jusqu'au globe. Elle sera accompagnée de tracé de cartes. »